

PLAN DE MESURES
RÉADMISSION À LA SUITE D'UNE EXCLUSION

Ce formulaire doit être rempli et joint à la demande de réadmission. Sans ce document dûment rempli et signé, la demande de réadmission ne sera pas considérée. La durée d'études maximale à la suite de la première réadmission est de 3 trimestres. À la suite d'une deuxième exclusion, l'étudiant ne pourra pas être réadmis au programme duquel il a été exclu pendant une période d'une année (12 mois).

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT

| | | | |
|--|--|----------|--|
| Nom : | | Prénom : | |
| Code permanent : | | | |
| Programme d'études et code du programme: | | | |

RAISON À LA BASE DE L'EXCLUSION (ne cochez qu'une seule case)

| | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Refus du travail de recherche. <input type="checkbox"/> Moyenne cumulative inférieure à 2,5 (sur 4,3) (après 9 crédits de scolarité). <input type="checkbox"/> Échec pour la même activité ou deux échecs dans le même programme. <input type="checkbox"/> Non respect de l'obligation d'inscription. <input type="checkbox"/> Résultats insatisfaisants à au moins trois (3) occasions lors de l'évaluation trimestrielle des activités de recherche, de création, d'intervention ou de stage. <input type="checkbox"/> Durée d'études maximale atteinte (sans avoir procédé au dépôt initial ou au dépôt final). | Le plan de mesures doit présenter les actions envisagées ainsi qu'un échéancier pour assurer le succès et la complétion des études. |
|--|--|

LES MESURES ENVISAGÉES (JOINDRE UNE PAGE AU BESOIN)

SIGNATURES ET DATE

Signature de l'étudiante, de l'étudiant et date

Signature de la directrice, du directeur de recherche, le cas échéant, et date

Signature de la responsable, du responsable de programme (ou du substitut) et date